

transistor

INCUBATEUR NUMÉRIQUE INCLUSIF PAR AGATE

Fiche projet

Le besoin d'accompagnement numérique des citoyens a été mis en lumière par la crise sanitaire et ses conséquences. Si, de nombreuses organisations - associations, collectivités, entrepreneur.se.s - s'attèlent au sujet et mettent d'ores et déjà en œuvre des projets d'accueil, d'accompagnement et de formation des usagers, un **besoin demeure de support global et multi-thématique des organisations locales** pour que **les idées de projets portés par celles-ci puissent aboutir et devenir opérationnelles et/ou que des actions existantes puissent s'étoffer et se développer.**

Dans le cadre du plan des usages numériques de Grand Chambéry, le projet d'Incubateur consiste à proposer **un accompagnement expert et sur mesure** sur la période **2021-2022** pour des acteurs locaux qui auraient des projets **de médiation numérique** à destination des publics **issus des QPV et QVA du bassin chambérien** selon le processus suivant :

1. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier les projets à incuber
2. Diagnostic des besoins et identification des expertises pertinentes
3. Accompagnement et suivi des projets
4. Documentation des projets et évaluation

Acteurs de l'initiative

L'incubateur est initié, piloté et suivi par **une équipe projet** constituée d'AGATE et Grand Chambéry

Les **partenaires envisagés** de l'incubateur pour son animation et la mobilisation de l'expertise sont (liste indicative - à confirmer) :

- Les tiers-lieux du territoire : O79, La Fabrique Numérique, la Base, etc.
- Les organisations spécialisées dans l'accompagnement : France Active, la FOL, PSA, l'ADRETS, Fréquence Ecole, etc.

Accompagnement proposé

Les modalités précises (temporalité, type d'expertise, etc.) de l'accompagnement des projets identifiés seront définies **en fonction des besoins des projets proposés** par les acteurs et à **l'issue d'une phase de diagnostic** (au niveau de l'organisation et du projet proposé) avec chacun d'entre eux.

L'ensemble des organisations soumettant un projet via l'AMI seront accompagnées. Cet accompagnement se fera soit :

- de **manière individuelle spécifique et/ou en binôme d'organisations** pour les projets « lauréats »
- de **manière collective** pour tous les autres projets via des temps spécifiques (sessions d'échanges ou de formations, etc.) et/ou à travers la mobilisation de réseaux existants (groupe éducation média, « DLA numérique », etc.)

L'accompagnement pourra porter, par exemple, sur une plusieurs questions **d'ingénierie de projet** (planification, outillage, stratégie partenariale, modalités de collaboration pluri-acteurs, contraintes

juridiques, etc.), de **modèle économique** (sources de financement, etc.), de **compétences** (culture numérique des employés ou bénévoles, etc.) et **RH** (fonction employeur), de **conception d'activité** de médiation numérique (ingénierie pédagogique, conception de support, etc.).

Modalités de sélection des projets

Les projets incubés seront identifiés via un AMI léger (2 à 3 pages de dossier) ouvert fin Avril 2021.

L'AMI se veut le plus ouvert possible, ainsi pour bénéficier d'un accompagnement sur la période 2021-2022, les projets devront simplement répondre aux critères suivants :

- avoir pour **objectif final** de développer **l'autonomie ou les compétences numériques des équipes et des publics éloignés du numérique**
- proposer des activités visant à toucher **les publics** en difficulté issus des **Quartiers Prioritaires (QPV) ou en veille active (QVA) du bassin chambérien** ([voir liste](#))
- s'inscrire dans **l'une des quatre thématiques suivantes** :
 - o Social et insertion (insertion professionnelle, accès aux droits etc.)
 - o Transition écologique (environnement, sobriété numérique, agriculture urbaine etc.)
 - o Démocratie participative (implication des publics dans les prises de décision)
 - o Itinérance (activités réalisées de manière itinérantes sur différents lieux)
- être portés par **des associations ou des collectivités territoriales** (les projets portés par des entreprises privées ne seront pas éligibles)
- s'engager à **contribuer à la documentation et à l'évaluation de leur projet** et de l'incubateur (partage des supports produits, leçons apprises, etc.) via une plateforme collaborative

Nb : Une organisation pourra soumettre si elle le souhaite plus d'un projet.

Les projets lauréats d'un accompagnement individuel seront sélectionnés par les équipes projet d'Agate et du Grand Chambéry selon les critères suivants :

- intérêt et motivation des porteurs de projets
- cohérence et inscription dans l'écosystème territorial
- potentiel de retombée aux différentes échelles (publics, organisations, territoires) tant en termes de compétences que de culture numérique
- équilibre entre thématiques
- équilibre entre association et collectivités
- équilibre entre projets matures ayant besoin d'un « simple » coup de pouce (projets de passage à l'échelle par exemple) et ceux ayant besoin d'un accompagnement plus complet, car non encore initié

NB : Les organisations lauréates seront impliquées dans l'incubateur : elles apporteront leur expertise d'usage (connaissance du territoire, des publics etc.) et seront également fortement impliquées dans les phases de documentation et d'évaluation des projets menés. A cette fin, il leur sera possible de facturer le temps passé contribuant au développement de l'incubateur.

Calendrier indicatif

Ouverture AMI et communication	Fin Avril 2021
Questions/Réponses et date limite de soumission des projets	31 Mai 2021
Revue des projets et sélection des projets « lauréats »	Courant Juin 2021
Diagnostic des besoins et définitions des expertises à mobiliser (accompagnements individuels ET collectifs)	Juin - Aout 2021
Début de l'accompagnement et suivi	Courant septembre 2021

Pour plus d'information voir <https://transistor.agencealpine.io> ou écrire à transistor@agate-territoires.fr

